

GAZETTE DES ARCHITECTES

ET

1866. — 4^e année.
N^o 3.

DU BATIMENT

1866. — 4^e année.
N^o 3.

ABONNEMENT ANNUEL

JOURNAL BI-MENSUEL PUBLIÉ LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

BUREAUX :

Paris et départements . . . 25 fr.
Étranger 30
Pour les abonnés de la
Revue d'architecture . . 15

SOUS LA DIRECTION DE

13, RUE BONAPARTE, 13

MM. E. VIOLLET-LE-DUC fils et A. de BAUDOT, architecte

A. MOREL, ÉDITEUR

SOMMAIRE. — Architecture : De la construction d'un abattoir : Abattoir de Nice, Alpes-Maritimes (fig. 20 à 21), M. Narjoux, architecte. — Menuiserie : Table-chevalet, par M. Achille Billot, architecte (fig. 22 à 31). — École des Beaux-Arts : Cours d'histoire de l'art et d'esthétique, Raphaël. — Exposé de la situation de l'Empire. — Revue de quinzaine. — Bulletin commercial.

ARCHITECTURE.

DE LA CONSTRUCTION D'UN ABATTOIR.

(fig. 20 et 21.)

Sous le nom d'abattoir on désigne l'ensemble des bâtiments nécessaires pour abriter, abattre et préparer les animaux de boucherie destinés à l'alimentation publique.

L'importance d'un abattoir dépend donc de l'importance du centre de population au milieu duquel il s'élève; les dispositions générales, bien que se modifiant suivant les habitudes locales, restent cependant sensiblement les mêmes, car elles sont toujours soumises aux mêmes règles sous le rapport des services généraux, de l'hygiène et de la salubrité.

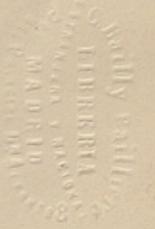
Les abattoirs sont d'une incontestable utilité, au double point de vue de la santé publique et de la prospérité de l'industrie de la boucherie, base de l'alimentation générale.

En effet, dans les villes, fort rares aujourd'hui, qui sont encore dépourvues d'abattoirs, les animaux sont abattus en général dans les caves de chaque boucher. Ces animaux tra-

versent vivants la ville, où, malgré les fatigues d'un voyage parfois assez long, ils causent de fréquents accidents; les cris de ces animaux troublent la population pendant la nuit, et dans tout un quartier, les jours où les bouchers abattent, se répand l'odeur de la viande, du sang, des os entassés, des peaux, et celle si insupportable de la fonte des graisses.

En outre, les issues mal préparées se conservent mal et ne donnent pas à l'industrie les résultats qu'une bonne installation avec les aménagements nécessaires lui fait obtenir; c'est grâce à la création des abattoirs que le sang, au lieu d'être déversé dans les égouts, est recueilli et employé à la clarification des sucres, que la fonte des graisses au moyen de la vapeur donne des suifs plus abondants et de meilleure qualité, que les peaux sont desséchées dans des magasins spéciaux où elles perdent presque leur odeur et se dépouillent complètement de toutes les matières nuisant à leur conservation, qu'enfin les os et les issues ont pu être utilement employés dans l'agriculture.

Enfin, l'inspection de la salubrité des animaux est des plus simples et des plus sérieuses si elle se fait en un seul lieu préparé à cet effet, dans lequel les animaux peuvent être isolés les uns des autres, tandis qu'elle devenait impossible ou nécessitait un personnel excessivement nombreux, là où les animaux étaient abattus dans vingt endroits différents.



Ces causes réunies ont, en ces derniers temps, amené la construction d'un grand nombre d'abattoirs, et, les besoins augmentant ou se modifiant, la reconstruction et l'agrandissement de plusieurs autres. Il peut donc être utile à ceux de nos confrères appelés à élever des établissements de cette nature, de trouver résumés les renseignements relatifs à la préparation du programme auquel ils doivent satisfaire, et chacun de nous sait quelle est l'importance d'un programme bien clair et bien arrêté.

Nous avons dit en commençant que les abattoirs devaient renfermer les bâtiments nécessaires pour abriter, abattre et préparer les animaux de boucherie; ce triple but à satisfaire nécessite un grand nombre de bâtiments distincts, dont la forme doit nécessairement varier avec la destination.

Nous allons en détail examiner successivement chacun d'eux.

Emplacement. — Le choix de l'emplacement où doit s'élever un abattoir n'est pas indifférent; il faut qu'il soit d'abord à une certaine distance de la ville, sans en être toutefois trop éloigné; qu'ensuite il se trouve du côté des routes par lesquelles arrive le plus souvent le bétail, afin que les animaux, si la ville n'est pas pourvue de chemin de ronde, ne soient pas obligés de la traverser, car leur présence, si elle n'y cause pas d'accidents, est toujours une entrave à la circulation.

L'abattoir doit en outre être exposé à tous les vents sans que rien, ni arbres, ni plantations, ne vienne le protéger contre les rafales qui balayent d'un seul coup les odeurs et les miasmes de toute nature.

Marché au bétail. — Le marché au bétail doit être situé près de l'abattoir. Les animaux amenés dans l'enceinte du marché, entouré d'une forte clôture, y sont attachés à des pieux élevés au-dessus du sol et reliés entre eux par des traverses; après la vente, les bouchers amènent leurs bêtes à l'abattoir et passent pour cela par une porte munie d'une bascule séparant l'abattoir du marché. Au centre du marché s'élève un bâtiment qui contient le logement d'un gardien, un bureau pour les transactions, un autre pour le service de l'octroi ou de la police, s'il en est besoin.

Mur d'enceinte. — L'abattoir doit être entouré, dans tout son pourtour, d'un mur d'enceinte qui le sépare des propriétés voisines et l'isole complètement. Cette précaution est nécessaire, autant pour s'opposer à toute fraude dans le paiement des droits d'octroi que pour éviter les chances d'incendie et les inconvénients résultant d'un voisinage dangereux ou gênant.

Bâtiment d'administration. — Les bâtiments d'administration sont placés près de l'entrée principale. Ils renferment les bureaux de l'octroi avec le logement de l'inspecteur préposé, un corps de garde, le concierge, et au besoin un logement pour un inspecteur de la boucherie; en avant des bureaux, au niveau du sol, se trouve une bascule.

Écuries. — Les jours de marché ne sont pas toujours les

jours où l'on abat, les bouchers peuvent et ont intérêt à avoir un certain approvisionnement d'animaux prêts à être abattus. Il faut donc que l'abattoir renferme des écuries pour abriter ces animaux; ces écuries doivent être vastes, spacieuses et arrangées de façon à isoler au moyen de cloisons mobiles à claire-voie les animaux de chaque espèce et de chaque propriétaire. Quant à leur surface, elle est déterminée non pas tant par l'importance de la ville que par la fréquence et l'importance des marchés; on comprend qu'en effet si, par exemple, ces marchés avaient lieu tous les jours, les écuries deviendraient en partie superflues.

Au-dessus des écuries sont placés les greniers à fourrages.

Échaudoirs. — On appelle ainsi les cases où l'on abat les animaux; leurs dimensions peuvent varier, elles sont cependant en général, sauf les circonstances particulières, de 4 à 5 mètres de largeur sur 8 à 10 de longueur et 4 à 5 mètres de hauteur. Les échaudoirs communiquent entre eux au moyen de châssis en treillis métallique, qui laissent constamment circuler un courant d'air dans toute leur longueur.

La disposition la plus généralement adoptée consiste à placer les échaudoirs de chaque côté d'une vaste cour couverte appelée *cour de travail*, dont les extrémités restent libres, tandis que les murs latéraux percés de portes donnent accès dans les échaudoirs. Les animaux sont amenés dans les échaudoirs par la porte opposée, placée en face des écuries, afin qu'ils ne voient jamais la viande de boucherie dont la vue fait parfois entrer les bœufs en fureur.

Les dimensions que nous avons indiquées pour un échaudoir permettent d'abattre à la fois deux bœufs, dans chacun d'eux; les corps abattus, mus par des treuils, sont ensuite placés sur des traverses appelées *pentés*, d'où, après avoir été dépecés, ils sont emportés dans la cour de travail; là, les bouchers les préparent, les chargent directement dans leurs voitures et les emportent à la boucherie, sans avoir besoin de traverser l'abattoir; il faut donc pour cela que la grande entrée de la cour de travail se trouve placée en face et près de l'entrée principale de l'abattoir.

Au sol de l'échaudoir, pavé en dalles de pierre dure, sont scellés deux anneaux en fer auxquels s'attachent les bœufs; le sol est en pente assez inclinée pour permettre un rapide écoulement des eaux provenant du lavage; une borne-fontaine y déverse abondamment toute l'eau nécessaire, et les immondices tombent par un regard dans un égout qui les entraîne au loin.

Quant au nombre des échaudoirs, il est déterminé par la quantité d'animaux à abattre chaque jour. Ainsi, une ville de 40 à 50,000 âmes, dans le midi, consomme en moyenne 8 à 9 bœufs par jour, 17 veaux et 55 moutons, brebis ou agneaux, ce qui représente environ par an 3,000 bœufs, 6,000 veaux, 20,000 moutons, agneaux ou brebis. Il faut ajouter que parfois, à certains jours, la consommation est nulle et que dans d'autres, au contraire, elle est excessive, que de plus elle

varie sensiblement suivant les climats et les saisons. Il faut donc tenir compte de ces considérations et ne pas se contenter du nombre d'échaudoirs strictement nécessaires. Ainsi, pour une ville de l'importance de celle dont nous venons de parler, l'expérience a démontré que huit échaudoirs suffisaient largement à toutes les exigences et à tous les besoins du service.

Au-dessus des échaudoirs sont les magasins où se font sécher les peaux; les nombreuses ouvertures de ces magasins sont fermées par des persiennes, et les cloisons qui les séparent sont à claire-voie, afin d'y laisser constamment régner un courant d'air qui les traverse en tous sens.

Les murs, les planchers de toutes ces cases sont enduits et plafonnés afin de faciliter le nettoyage et l'entretien d'une constante propreté.

Le sol de la cour de travail est établi dans les mêmes conditions que celui des cases d'abat, car il est appelé à remplir le même but et à servir au même usage. Les joints de ce dallage doivent être faits avec un soin particulier; l'importance de leur bonne confection est considérable.

Les combles des échaudoirs ont une saillie très-grande sur le nu des murs, afin, dans le midi, de protéger les cases contre les ardeurs du soleil, et de fournir, dans le nord, un passage libre et à couvert.

Fondoirs. — Les fondoirs sont les lieux où se fondent les graisses. Avant d'établir un fondoir, il faut être fixé d'abord sur la nature des moyens qui doivent être employés pour la fonte des graisses; suivant que tel ou tel système est adopté, les dispositions du bâtiment ne sont plus les mêmes. Décrire ici ces différents systèmes serait peut-être hors de propos et sortir du cadre que nous nous sommes tracé; nous dirons seulement que celui adopté avec le plus de succès jusqu'à présent est l'emploi combiné de l'eau chauffée au bain-marie et de la fonte des graisses dans l'eau bouillante.

Les fondoirs doivent être situés près du réservoir et à une certaine distance des écuries. Sous le sol sont des caves et sous les combles des greniers ou magasins; les ouvertures percées dans les murs doivent être larges, nombreuses, afin de laisser s'échapper l'odeur nauséabonde des graisses en fusion.

Porcherie. — La porcherie forme un service à part, séparé des précédents par une cour spacieuse; elle doit comprendre un brûloir où se brûlent les porcs, des écuries où se nourrissent les animaux et des échaudoirs pour les charcutiers et les tripiers. L'importance et le nombre des bâtiments nécessaires est excessivement variable et dépend surtout des habitudes locales qui font que dans certaines villes, par suite d'industries spéciales, la consommation du porc est de beaucoup plus considérable que dans d'autres plus populeuses cependant; il n'y a donc pas à ce sujet de règles fixes et établies.

Réservoirs-égouts. — Les réservoirs sont destinés à contenir la quantité d'eau nécessaire non-seulement aux besoins quotidiens du service, mais à ceux que peut exiger un incendie.

L'eau se distribue dans chaque partie de l'abattoir: elle doit couler en abondance; des bornes-fontaines assez rapprochées la répandent partout où elle est nécessaire, même sur les trottoirs, dans les rues, pour le lavage desquelles on peut aussi, dans les villes du midi, employer les eaux pluviales, au lieu de les diriger directement dans l'intérieur des égouts.

La distribution des eaux doit autant que possible ne pas se faire au moyen de conduites en plomb.

Après avoir été employée au lavage, l'eau saturée de sang et d'immondices se rend dans un réseau d'égouts établi sous chaque bâtiment.

Voirie. — Certaines immondices ne doivent pas être entraînées dans les égouts; elles sont réunies dans des cases spéciales appelées voiries, éloignées le plus possible du centre de l'abattoir et qui, chaque jour, sont vidées et nettoyées.

Près des voiries sont placés des lieux d'aisances.

Un abattoir ne doit pas contenir de trous à fumier, le fumier des écuries devant être enlevé toutes les vingt-quatre heures.

Remises. — Outre les écuries des animaux de boucherie, il est nécessaire que les bouchers aient, pour leur service personnel, des écuries pour leurs chevaux et des remises pour les voitures qui sont indispensables à l'exercice de leur industrie.

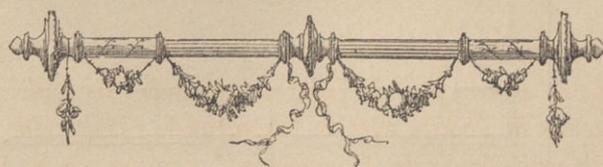
Une de ces remises est consacrée à loger la pompe à incendie avec tous les agrès nécessaires.

Éclairage. — Le service de l'abattoir dans certaines villes, et pendant les chaleurs de l'été dans le midi, se fait surtout la nuit: il est donc nécessaire que les bâtiments puissent être éclairés d'une façon suffisante pour faciliter le travail et assurer une surveillance active et continue.

Cours et rues. — Les cours et rues doivent être pavées, avoir des trottoirs, des rigoles et une pente assez forte pour que les eaux aient un écoulement rapide et éviter les flaques d'eaux stagnantes.

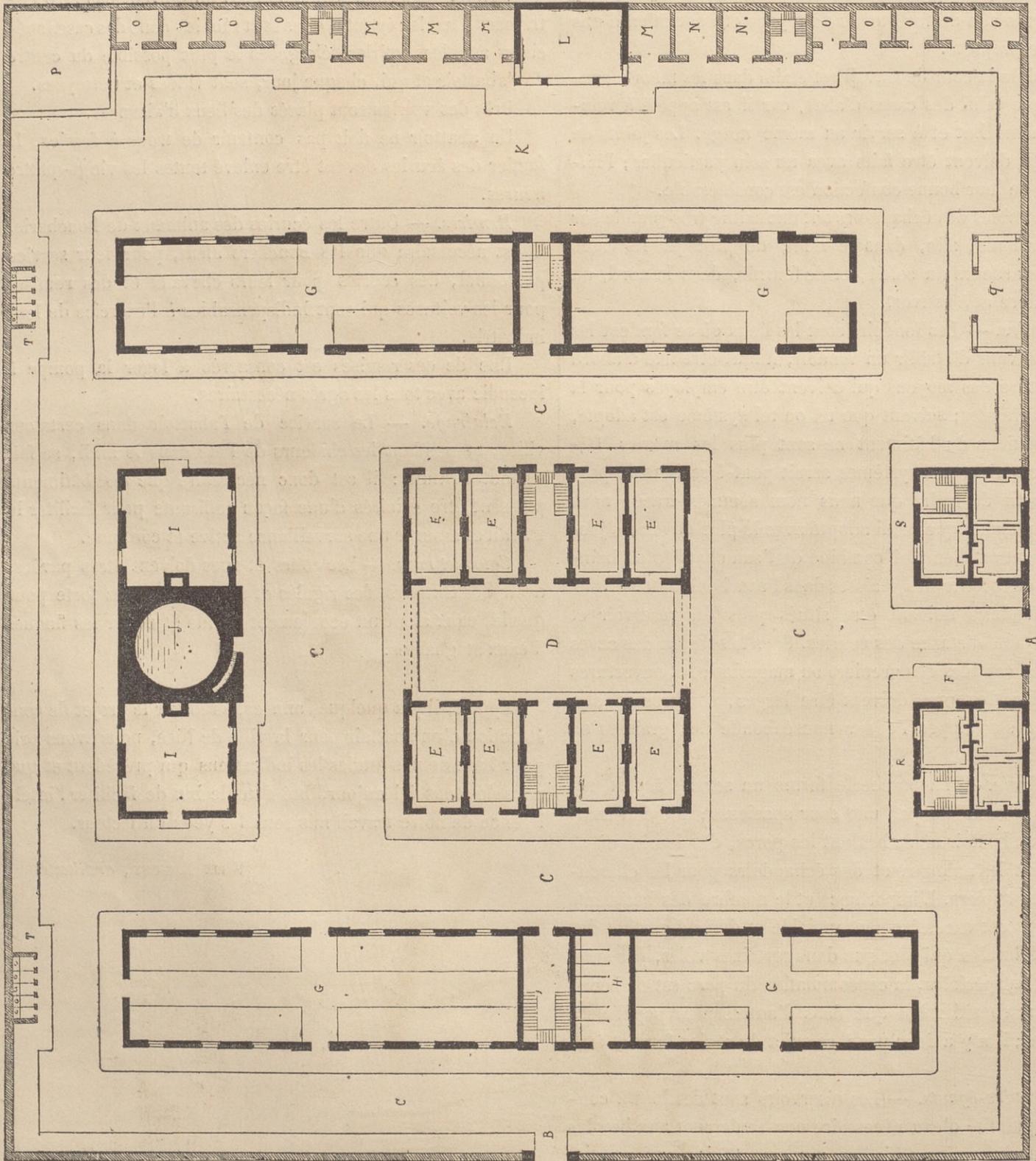
Appelé, il y a quelques années, à rédiger le projet de construction d'un abattoir pour la ville de Nice, nous avons pris pour base de nos études les indications qui précèdent et que nous donnons ici aujourd'hui dans le but de faciliter l'intelligence de notre travail mis sous les yeux du lecteur.

FÉLIX NARJOUX, architecte.



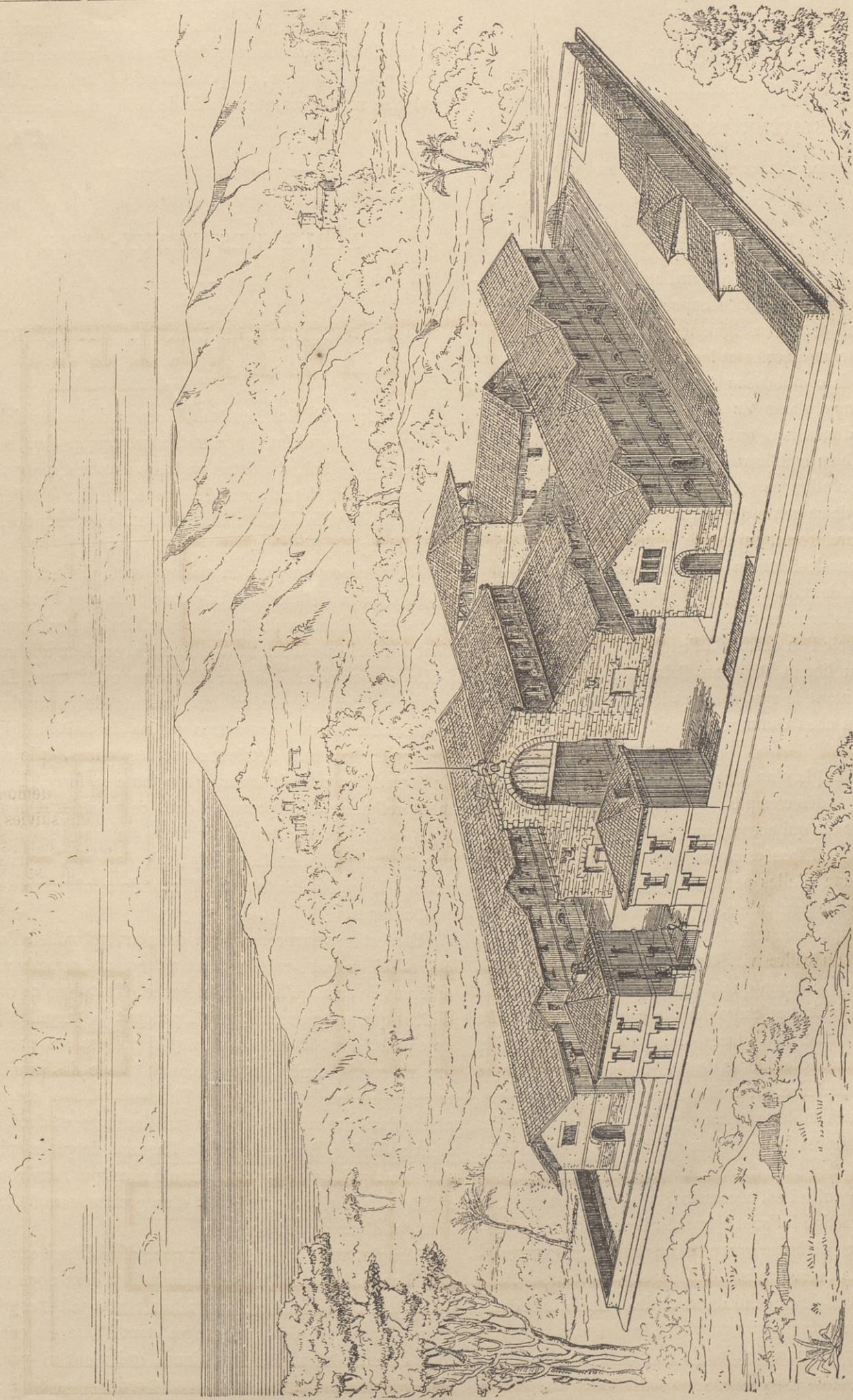
Légende.

- A Entrée principale.
- B Entrée du marché aux bestiaux.
- C Cours et rues.
- D Cour de travail.
- E Échadaoirs; au-dessus, magasins de cuirs.
- F Bascules.
- G Écuries des bœufs, veaux, moutons; au-dessus, magasins de fourrages.
- H Chevaux de bouchers.
- I Fondaors, suifs.
- J Réservoir.
- K Cour de la porcherie.
- L Brûloir.
- M Charcuterie.
- N Triperie.
- O Écurie des porcs.
- P Voirie.
- Q Hangar.
- R Pavillon des employés de l'octroi; au-dessus, logement.
- S Concierge et corps de garde; au-dessus, logement.
- T Cabinets.



20. — Plan général.

Abattoir de Nice (Alpes-Maritimes). — M. Félix Narjoux, architecte.



P. Lorain, arch. del.

21. — Vue perspective.

Abbattoir de Nice (Alpes-Maritimes). — M. Félix Narjoux, architecte.

MENUISERIE.

NOUVEAU SYSTÈME DE TABLE A DESSINER

APPLIQUÉ DANS L'ÉCOLE DE LONS-LE-SAULNIER (JURA).

(fig. 22 à 31.)

M. BILLOT, architecte.

L'étude du dessin prend aujourd'hui une extension considérable et occupe une place importante dans l'instruction primaire comme dans l'enseignement d'un ordre plus élevé; aussi les directeurs d'écoles et les architectes ont-ils souvent à s'occuper de la combinaison des divers objets que nécessite le mobilier d'une classe de dessin. La disposition de ces objets, leurs dimensions ont une grande importance, et il faut pour les bien établir une certaine expérience; au premier abord la solution paraît toute simple, et cependant les bons exemples de ce genre de mobilier sont très-rares.

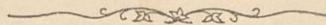
M. Billot, architecte, qui dirige depuis longtemps l'École de dessin de Lons-le-Saulnier, a imaginé et fait exécuter des tables à dessin dont la disposition est excellente et a reçu l'approbation des artistes les plus compétents en cette matière. On a pu voir l'an dernier à l'exposition des arts industriels, qui a eu lieu à Paris au Palais de l'industrie, des figures représentant le système dont il s'agit, et que M. Billot a bien voulu nous communiquer en nous autorisant à le publier.

On voit (fig. 23) le plan d'ensemble de la salle de dessin et l'indication des diverses pièces qui en constituent le mobilier (voir la légende qui accompagne cette figure).

Les tables sont disposées comme le montre la perspective, (fig. 22); chacune d'elles peut recevoir vingt élèves ayant chacun leur modèle particulier. Ce modèle se présente comme l'indique la coupe transversale de la table (fig. 29); il est renfermé dans un cadre vitré qui peut se rapprocher ou s'éloigner de l'élève, selon que celui-ci allonge ou raccourcit la ficelle qui maintient ce cadre dans la partie supérieure. De distance en distance sont placés des montants qui, à leurs sommets, supportent les bustes destinés à l'étude de la bosse; dans la partie inférieure, au droit de chacun de ces montants, sont établies des tablettes transversales sur lesquelles les élèves placent, après la leçon, les cartons et ustensiles dont ils font usage. Grâce à ces diverses dispositions, l'élève a sous la main tout ce qui lui est nécessaire; la perte de temps, la fatigue, la distraction lui sont épargnés. D'autre part, les modèles de dessin ou de bosse sont placés dans d'excellentes conditions pour que l'élève puisse embrasser parfaitement l'ensemble de son modèle et celui de sa copie. Pour l'étude de la nature morte, soit ornements en plâtre, soit fleurs ou branches, on enlève du cadre le modèle de dessin et on y place, sur un fond de papier gris, l'objet qui doit être copié.

Quant à la construction des tables, elle est aussi économique que solide; nous reproduisons les divers assemblages, très-simples d'ailleurs, qui présentent de l'intérêt et dont on pourra se rendre compte à l'aide de la légende ci-contre.

A. B.



ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

COURS D'HISTOIRE DE L'ART ET D'ESTHÉTIQUE.

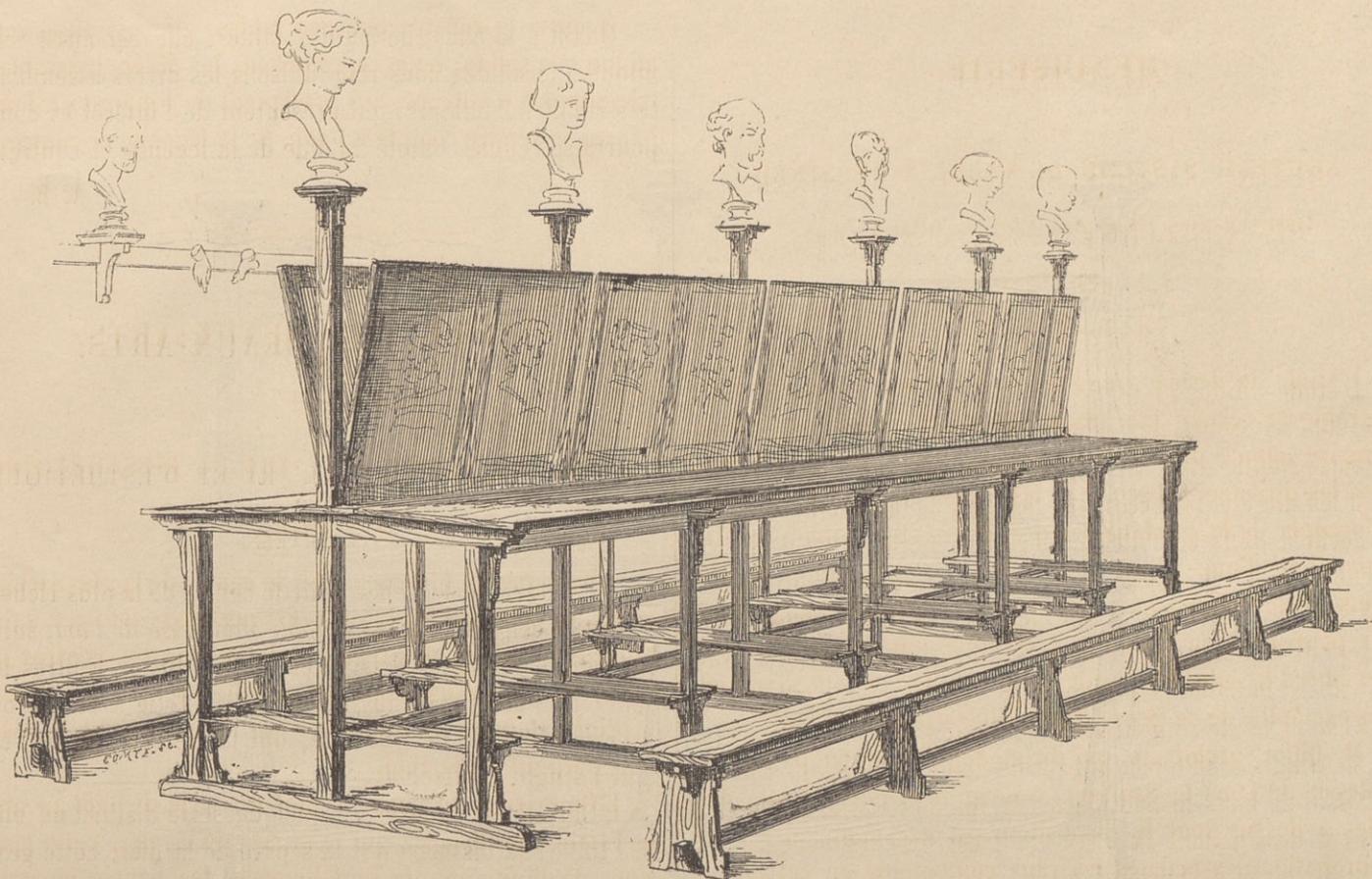
RAPHAEL.

A l'époque où Florence était le centre de la plus riche des écoles, de celle qui fut la véritable maîtresse de l'art, suivant Benvenuto Cellini, il existait en Italie d'autres centres inférieurs où l'art s'était aussi développé. Telle a été Pérouse, la principale ville de l'Ombrie, qui fut le berceau de l'école dont Pérugin est le chef.

L'Ombrie est un pays en quelque sorte distinct au milieu de l'Italie; la distance qui la sépare de la mer, cette grande route de l'initiation de l'intelligence, les hautes montagnes dont ses belles vallées sont entourées, en font une contrée isolée et peu accessible aux influences extérieures. Là n'avaient pas encore pénétré les éléments de corruption qui avaient alors envahi les autres parties de la Péninsule, les mœurs des habitants s'étaient conservées pures, et le respect de la tradition existait encore dans toute sa force. Le sentiment religieux avait provoqué dans ce pays des démonstrations enthousiastes; les prédications y étaient suivies avec une ferveur universelle et il y avait dans les esprits une nuance de spiritualisme tout différent de celui qui se rencontrait ailleurs.

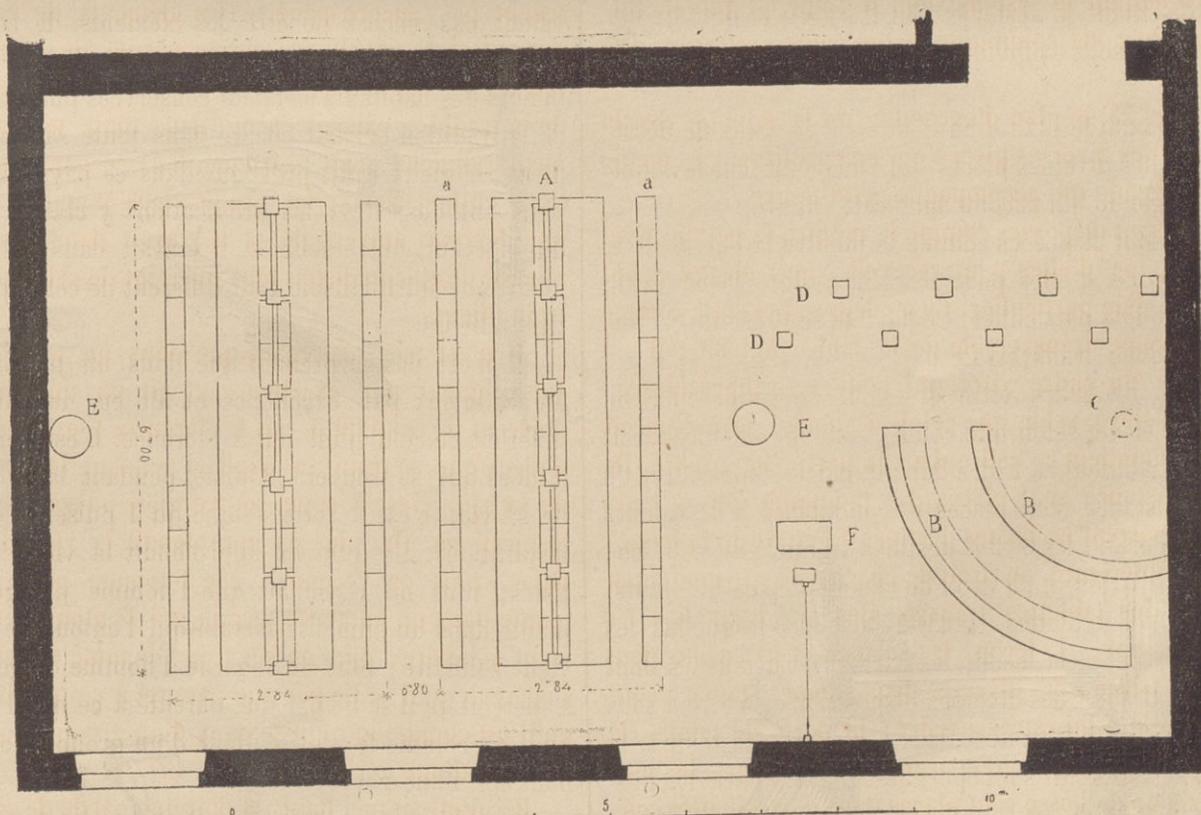
Il n'est pas surprenant que dans un tel milieu l'art ait été religieux par excellence et ait eu un caractère très-différent de celui qu'il eut à Florence. C'est dans ce courant d'idées que se trouvera Raphaël pendant la première partie de sa vie, c'est à cette source qu'il puisera ses premières inspirations. Or, plus on approfondit la vie des grands artistes, plus on reconnaît que l'homme plonge comme la plante dans un immense terrain qui l'entoure et dont il devient solidaire; plus on regarde l'homme de génie, plus on s'aperçoit qu'il se lie par une parenté à ce qui l'environne et qu'il est comme le représentant d'un groupe, comme le plus haut épi d'une gerbe.

Pérugin, auquel Raphaël doit une partie de son caractère, a subi complètement l'influence du milieu dont nous venons de parler, et sa peinture en traduit tout à fait l'esprit. Il nous a représenté des personnages dont l'âme est encore à l'état enfantin et à l'état mystique, qui n'ont ni pensé ni souffert, qui n'ont pas d'action et sont retirés du monde; tout



Guillemin, arch. del.

22. — Vue perspective d'une table avec ses bancs.



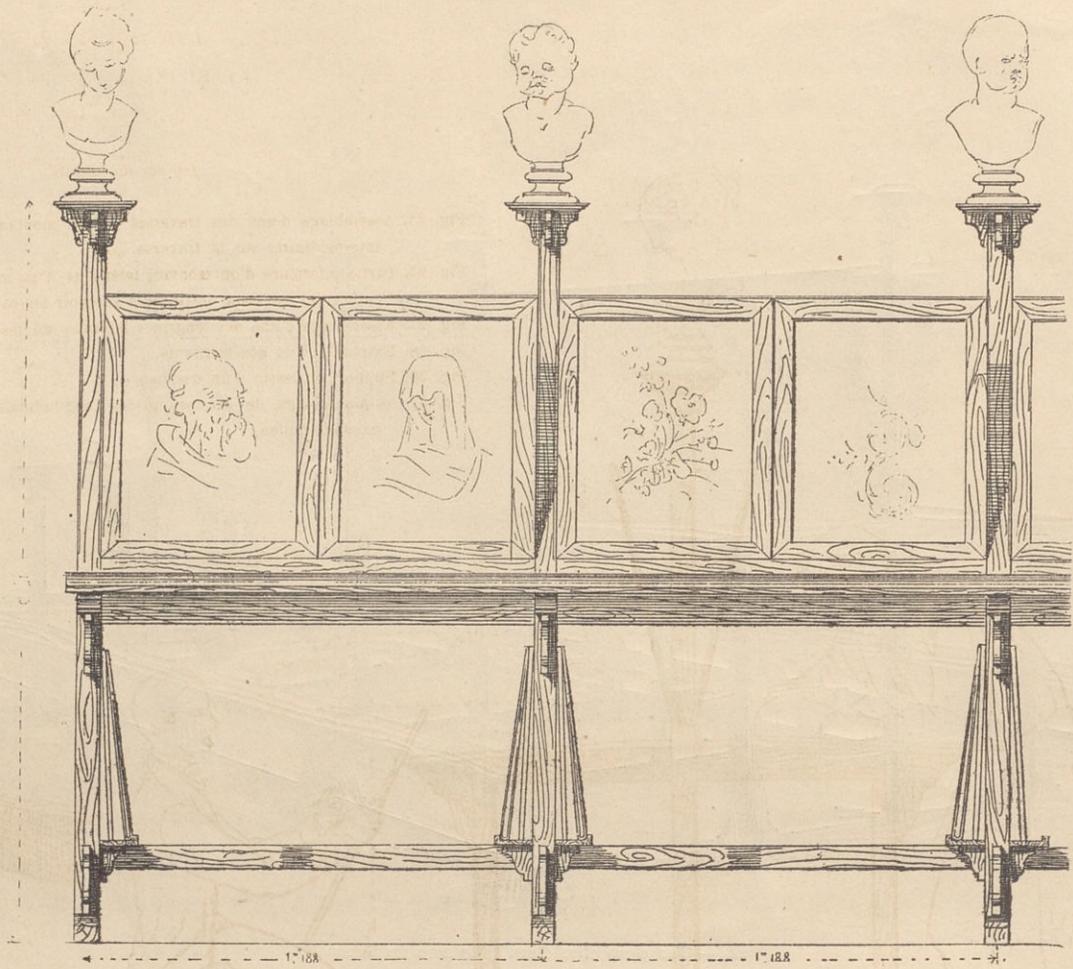
Guillemin, arch. del.

23. — Plan général.

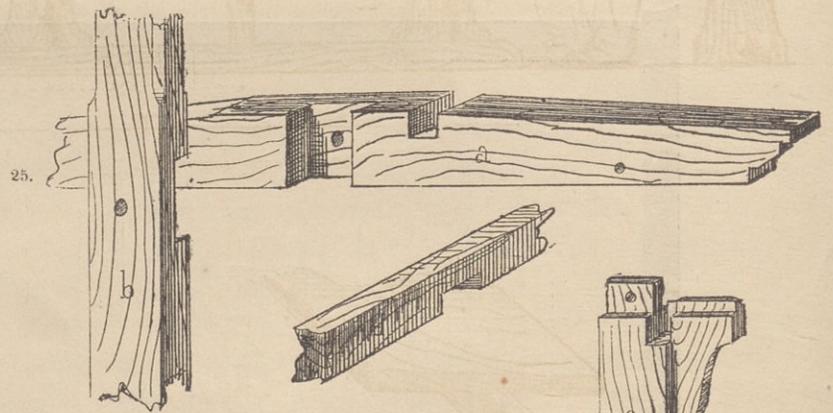
AA Tables-chevalets (pour chacune 20 élèves).
 aaa Leurs bancs.
 BB Bancs-gradins pour la bosse.
 C Guéridon pour le modèle de la bosse.

DD Selles des sculpteurs.
 EE Calorifères.
 F Table du directeur.

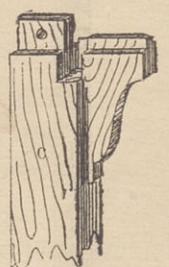
Table-chevalet. — M. Achille Billot, architecte.



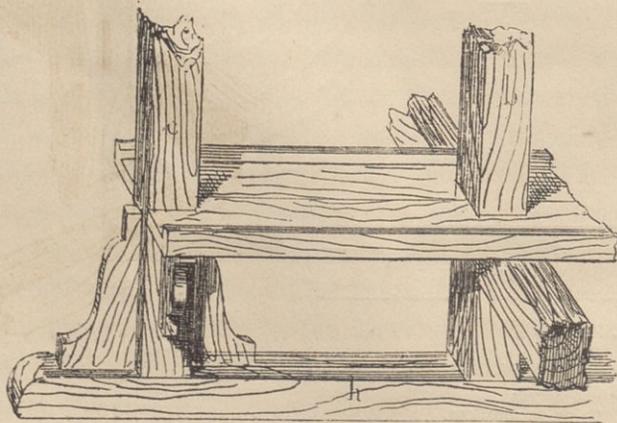
24. — Élévation longitudinale.



25.

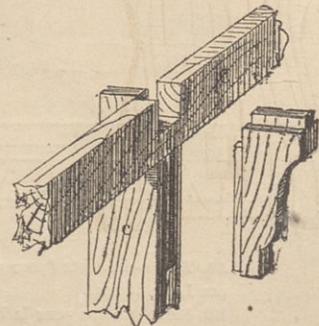


28.



Guillemm, arch. det.

26.

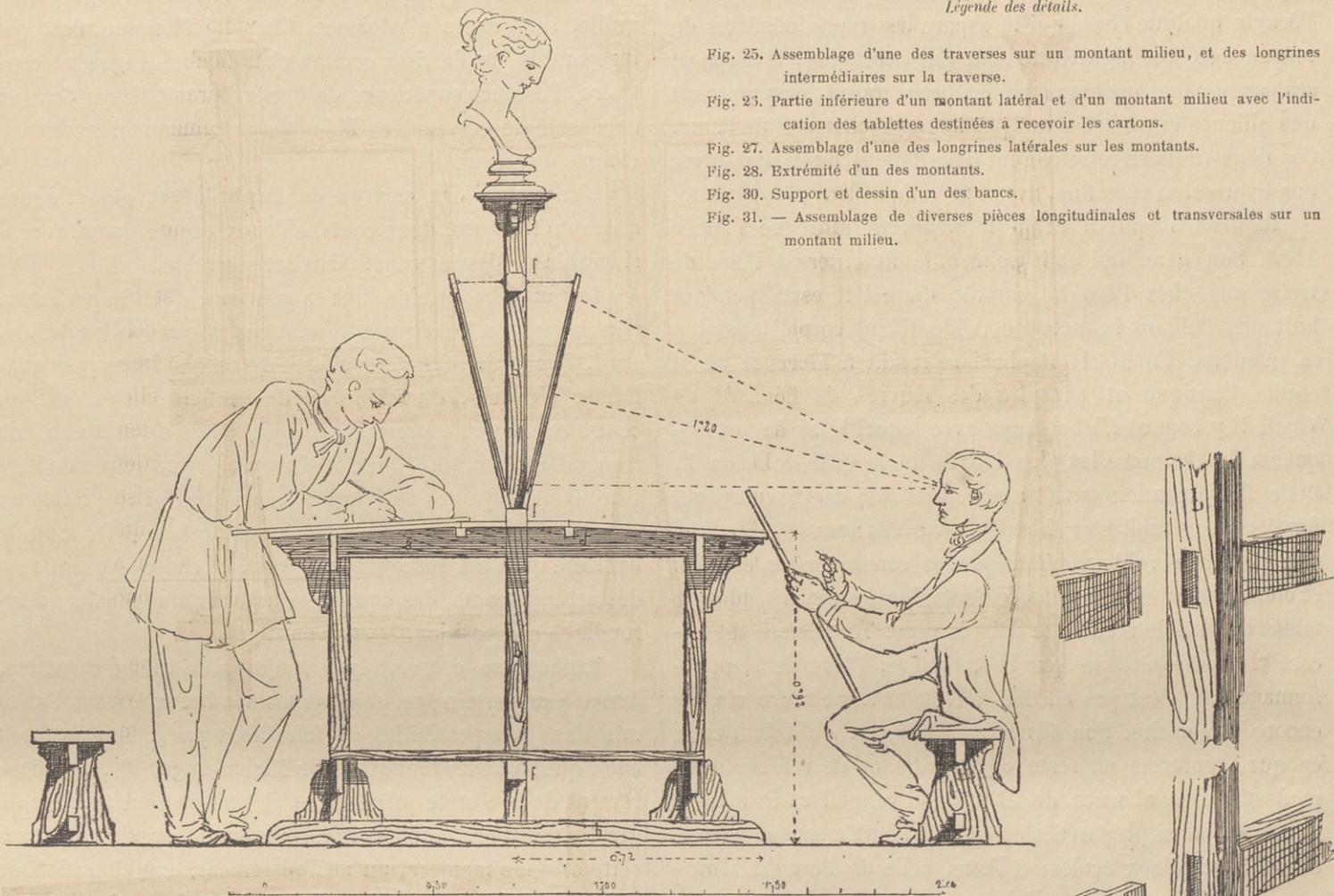


27.

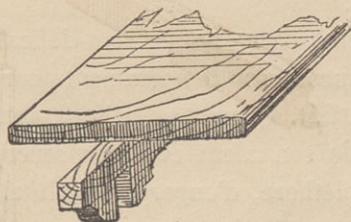
Table-chevalet. — M. Achille Billot, architecte.

Légende des détails.

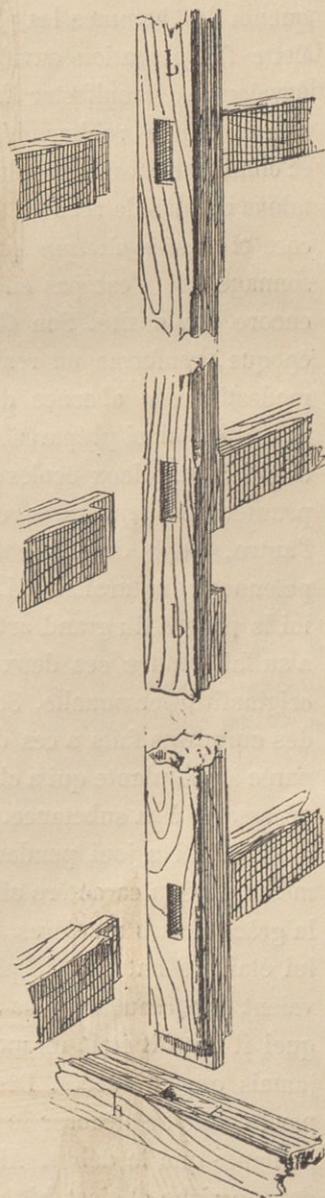
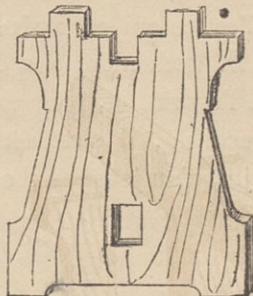
- Fig. 25. Assemblage d'une des traverses sur un montant milieu, et des longrines intermédiaires sur la traverse.
- Fig. 23. Partie inférieure d'un montant latéral et d'un montant milieu avec l'indication des tablettes destinées à recevoir les cartons.
- Fig. 27. Assemblage d'une des longrines latérales sur les montants.
- Fig. 28. Extrémité d'un des montants.
- Fig. 30. Support et dessin d'un des bancs.
- Fig. 31. — Assemblage de diverses pièces longitudinales et transversales sur un montant milieu.



29. — Coupe transversale.



30.



31.

Guillemin, arch. del.

Table-chevalet. — M. Achille Billot, architecte.

le reste du tableau est empreint du même caractère : c'est une campagne bien ouverte, ce sont des ciels d'une transparence parfaite ; en un mot, ce sont les sentiments et les paysages tels qu'on les trouve à Pérouse. Il y a dans le type de Pérugin quelque chose qui le sépare des types idéalistes du moyen âge ; ses figures ne sont pas ascétiques, le corps de ses personnages est extrêmement beau, grand, élancé ; c'est une alliance entre la beauté païenne et la chasteté de l'âme. Ces deux traits se retrouveront dans l'élève, mais alors avec une expression plus fine, avec une composition plus savante.

Raphaël naquit à Urbino le vendredi saint de l'année 1483. Son père, qui était peintre, le fit entrer à l'âge de treize ans chez Pérugin, auprès duquel il resta pendant huit ans, l'aidant beaucoup et s'identifiant complètement à sa manière. En 1504, Raphaël se rendit à Florence où il étudia l'antique et s'inspira des œuvres de Léonard de Vinci. Il y connut Michel-Ange avec lequel il se lia, et fréquenta les hommes les plus lettrés de la cour de Léon X. Cette fréquentation ouvrit son esprit à de larges vues qui devaient se manifester bientôt dans ses œuvres. Il perd peu à peu la roideur hiératique et consacrée de Pérugin et commence à mettre plus de feu, plus de variété, plus de talent et plus de recherche dans la pose. Toutefois il est encore très-pérugin par le caractère, l'âme de ses personnages ne s'est pas encore ouverte et sa peinture n'a pas encore d'intensité. Son *Christ au tombeau*, qu'il fit à cette époque, renferme un reste de timidité et de roideur, une modestie, une absence de liberté qui rappellent le maître. Sa nature ainsi préparée s'épanouira bientôt sous deux traditions, sous deux écoles ; à l'une, celle de Pérugin, il empruntera ses tendances religieuses et son côté mystique ; à l'autre, celle de Florence, il empruntera ses tendances païennes et naturalistes. La gloire de Raphaël, et ce qui est en lui le propre du grand artiste, c'est l'admirable alliance qu'il a su faire entre ces deux écoles sans pour cela perdre son originalité personnelle. Son individualité se dégage si bien des emprunts faits à ces deux styles, qu'elle peut être comparée à une plante qui a cherché autour d'elle tout ce qui était nécessaire à sa substance.

Raphaël a joui pendant toute sa vie d'un bonheur sans mélange. Son caractère aimable, la douceur de son humeur, la grâce de ses manières, la distinction de son esprit, tout en lui était de nature à inspirer la sympathie. Ces qualités devaient être d'autant plus appréciées, que le monde dans lequel il entra était un monde de plaisir. Raphaël ne connut jamais que le succès. Dès son arrivée à Rome il fut chargé par le pape de décorer le Vatican ; la suite ne fut pas moins brillante que le début. Aimé et favorisé de tous côtés, il est devenu riche et s'est fait construire un palais, dans lequel il a vécu avec ses élèves. Rien ne lui a fait défaut et il a rencontré dans sa maison ce bonheur qui est si nécessaire à l'esprit pour l'équilibrer et le mettre en mesure de créer. La Fornarine, dont on a souvent parlé, n'a jamais été une pas-

sion absorbante, et l'affection du peintre ne paraît pas avoir eu d'autre cause que les admirables suggestions fournies à l'artiste par le modèle.

Toute la vie de Raphaël a été une vie bien arrangée, tranquille, sans excès ni violence. Chez lui l'homme n'est pas inséparable de l'artiste comme chez Michel-Ange ; au contraire, l'essence supérieure de l'artiste paraît siéger dans un coin isolé du cerveau, et l'homme proprement dit est très-éloigné de l'idéal.

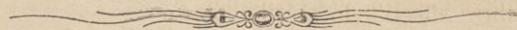
L'ensemble des œuvres de Raphaël est gigantesque ; quarante fresques, deux cents tableaux et une quantité considérable de dessins constituent cet ensemble.

Le caractère dominant de sa peinture, c'est la perfection dans la mesure. Ses figures ne sont pas, comme celles de Léonard, la représentation manifeste de ce que l'âme peut renfermer d'exquis, de raffiné ou de profond ; elles ont, au contraire, dans l'expression quelque chose de tempéré, de tranquille, de mesuré, qui est le propre des créations de l'artiste. Il n'essaye pas de représenter un idéal, il vise à donner au corps humain et à ses attitudes toute la beauté, toute la noblesse qu'il est susceptible d'avoir. Il cherche avant tout des arrangements, des équilibres, une certaine manière d'arrondir sa composition, *le style* en un mot.

Raphaël ne conserva pas toujours ce même caractère. Arrivé à un certain âge, soit que ses nombreux travaux l'aient mis dans l'impossibilité de faire tout par lui-même, soit aussi qu'il ait subi l'influence de Michel-Ange, il dévia légèrement de son style primitif, et il montra une tendance à grossir ses types, à alourdir les contours ; on signale, dans cette seconde manière, un affaiblissement, une altération de l'élégance primitive. Plus tard, vers la fin de sa vie, il essaya de revenir à un style plus correct, et il est vraisemblable qu'un commencement de reproches se faisait alors entendre autour de lui.

Raphaël était d'une nature très-délicate et il a fallu qu'il surmenât beaucoup son tempérament pour arriver à produire comme il l'a fait. Quand un artiste comme lui atteint toute la maturité de son talent et de sa conception, il arrive un moment de pléthore, d'engorgement intellectuel, aux efforts duquel les forces physiques ne peuvent résister, parce qu'il y a disproportion entre la rapidité de la conception et la lenteur de l'exécution. C'est ce qui est arrivé à Raphaël. Emporté par l'ardeur de la production, il a été obligé de n'accorder aucun repos à l'esprit, et, pour satisfaire aux commandes dont il était accablé, il s'est astreint à des efforts sans cesse renouvelés jusqu'au jour, où il est tombé d'épuisement.

E. L.



EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE.

(Extrait du Moniteur officiel).

L'exposé de la situation de l'Empire a été, cette année comme les années précédentes, présenté, à l'ouverture des Chambres, au Sénat et au Corps législatif. Nous extrayons de ce volumineux document les parties qui intéressent plus directement les Beaux-Arts et l'Industrie, et qui nous semblent, à ce point de vue, devoir trouver leur place dans notre collection.

INTÉRIEUR.

Conseil de préfecture.

La loi du 21 juin 1865 sur les conseils de préfecture a fixé le nombre des conseillers dans chaque département, réglé les conditions d'aptitude et déterminé les incompatibilités; elle a consacré le principe de la publicité des séances pour les affaires contentieuses, et complété l'organisation administrative par deux dispositions importantes, en attachant un secrétaire général à chacune des préfectures, et en décidant qu'un conseiller de préfecture serait désigné tous les ans, par décret impérial, pour présider le conseil en cas d'absence ou d'empêchement du préfet.

L'institution des secrétaires généraux, inscrite dans la loi du 28 pluviôse an VIII, a été, à différentes reprises, supprimée ou restreinte par des considérations temporaires; mais ses avantages n'ont jamais été contestés; il a toujours semblé utile de placer près du préfet un fonctionnaire étroitement associé à son administration, surveillant le travail de ses bureaux, traitant sous sa direction les questions d'un intérêt secondaire, et ayant assez d'autorité pour le suppléer au besoin. Aussi le gouvernement avait-il, depuis 1853, rétabli l'emploi de secrétaire général dans les préfectures les plus importantes; mais l'extension de cette mesure à tous les départements devenait indispensable en présence du décret du 28 décembre 1862, qui a créé un ministère public près les conseils de préfecture. Là, en effet, où il n'existait pas de secrétaire général titulaire, les fonctions de commissaire du gouvernement avaient dû être confiées au conseiller de préfecture chargé du secrétariat général, et il en résultait cette situation anormale qu'un magistrat, investi par l'Empereur du droit de juger, perdait l'exercice de ce droit par suite d'une attribution tout à fait accessoire et qu'il tenait d'une simple délégation ministérielle. L'obligation où il se trouvait de porter la parole avait un autre inconvénient: celui de réduire le nombre des conseillers ayant voix délibérative, et d'exiger pour l'expédition des affaires, soit la présidence constante du préfet, soit l'adjonction d'un suppléant. La loi du 21 juin, en vertu de laquelle les fonctions de secrétaire général ont été instituées dans soixante et un départements, a eu le double avantage de rendre partout le ministère public indépendant du conseil de préfecture, et d'assurer la régularité de service en ramenant à trois, au minimum, le nombre des membres effectifs de ce tribunal.

La création des vice-présidents a été également une conséquence de l'application du principe de la publicité aux séances des conseils de préfecture. Les préoccupations multipliées du préfet,

les tournées qu'il est obligé de faire dans le département, ne lui permettent pas d'exercer toujours la présidence qui lui appartient de droit. En son absence, le vice-président dirige les débats publics et les délibérations dans la chambre du conseil; il a la surveillance du greffe, et la rédaction des arrêtés est soumise à son examen. Le gouvernement s'est appliqué à choisir pour ces importantes fonctions des hommes expérimentés, représentant presque tous l'élément local et permanent dans les conseils de préfecture auxquels ils appartiennent, et qui offrent à l'administration, comme aux justiciables, des garanties sérieuses de savoir et d'impartialité.

Il restait à déterminer les règles relatives à la procédure qui doit être suivie par les parties et par les conseils de préfecture pour l'introduction et le jugement des affaires.

Ces règles n'ont pas toutes le même caractère: les unes ont une portée considérable et une grande influence sur les droits des parties. Il s'agit des moyens à employer par le conseil de préfecture pour s'éclairer sur les faits contestés devant lui; expertises, visites de lieux; des conditions dans lesquelles doivent être rendues les diverses espèces de décisions; des formes et des délais dans lesquels elles peuvent être attaquées, enfin des dépens.

Pour cette catégorie de règles, la loi du 21 juin 1865 dispose qu'elles seront établies provisoirement par un règlement d'administration publique, et qu'il sera statué par une loi dans le délai de cinq ans.

Le Conseil d'État a été appelé à préparer ce règlement, qui exige des études approfondies.

Les autres règles sont en quelque sorte des mesures d'ordre, à savoir tout ce qui concerne l'introduction devant le conseil de préfecture, la formation des dossiers, les communications aux administrations et aux parties intéressées, l'organisation de la séance publique, l'expédition et la conservation des décisions prises par le conseil. Il y a été pourvu par un décret en date du 12 juillet 1865.

On s'est appliqué dans ce décret à simplifier autant que possible les règles de procédure qui ont paru nécessaires et à éviter les frais, tout en assurant aux parties les moyens de profiter du bénéfice de la publicité des séances. Ainsi cette précieuse garantie, que les justiciables des conseils de préfecture doivent au gouvernement de l'Empereur, ne leur aura fait perdre aucun des avantages qu'offrait déjà, au point de vue de la simplicité et de l'économie, la procédure suivie devant ces conseils.

Assistance publique. — Établissements généraux de bienfaisance.

La reconstruction de l'Institution impériale de Bordeaux se poursuit. Des travaux importants ont été entrepris à l'Institution des sourds-muets de Paris, et la réorganisation de l'Institution des sourds-muets de Chambéry est aujourd'hui à peu près achevée. Le quartier des femmes, à la Maison impériale de Charenton, menace ruine, malgré d'importants travaux de consolidation. La réédification de ce quartier suivant le plan général qui avait été approuvé en 1838 est indispensable; elle sera prochainement entreprise.

Asiles d'aliénés.

Les asiles de la Seine, notamment l'Asile clinique, seront

bientôt terminés; les établissements d'Évreux (Eure) et de Prémontré (Aisne) seront ouverts aux malades, le premier, dans le courant du printemps prochain, le second, au commencement de l'automne. Ce dernier établissement aura une exploitation agricole de plus de 60 hectares.

Enfin, on étudie la création d'un Asile pour le département du Rhône.

Services communaux.

Les budgets communaux accusent, depuis 1836, une augmentation dans les recettes extraordinaires: cette augmentation provient surtout de la réalisation des emprunts que les communes sont autorisées à contracter pour faire face à leur dépense d'utilité publique. Ces emprunts sont toujours soumis au contrôle du Corps législatif, en ce qui concerne les villes ayant 100,000 fr. de revenus.

Dans sa dernière session, leur nombre a dépassé celui de 1864, mais sans atteindre, si l'on en excepte l'emprunt de la ville de Paris, le montant des réalisations autorisées l'année précédente. De 33 il s'est élevé à 43, comprenant un total de 30,134,500 fr., au lieu de 30,337,100 fr.

Dans ce total, la ville de Lyon figure à elle seule pour 10,653,000 fr. Cette somme est consacrée, en majeure partie, au rachat du péage de plusieurs ponts situés sur le Rhône et la Saône, et aux travaux devant résulter de la suppression des anciennes fortifications de la Croix-Rousse; elle contribuera ainsi à la réalisation des mesures prises récemment pour répondre au vœu de l'Empereur, dans l'intérêt de la population lyonnaise.

L'utilité des travaux entrepris par les autres communes est facile à apprécier: 7,233,651 fr. sont affectés à des travaux de voirie et d'assainissement; 6,417,357 fr., à des constructions d'églises, de lycées, d'écoles, de halles et marchés, d'abattoirs, etc.; 1,407,370 fr., à des distributions d'eau; 4,423,122 fr., à des conversions de dettes.

L'emprunt de 250 millions, que la ville de Paris a été autorisée à contracter par la loi du 12 juillet 1865, a surtout pour but de subvenir aux travaux d'utilité publique réclamés avec instance par les populations des communes réunies à Paris depuis 1860; 200 millions seront consacrés à toutes les dépenses d'assainissement et d'embellissement qui doivent compléter l'œuvre de l'annexion, en assimilant, le plus tôt possible, les nouveaux quartiers aux anciens.

Le reste de l'emprunt permettra de réaliser des améliorations qui intéressent l'ancien territoire de Paris, telles que la construction des églises, des écoles, des égouts, etc.

BEAUX-ARTS.

Les commandes et acquisitions faites par le service des beaux-arts n'ont été ni moins nombreuses, ni moins importantes, pendant l'année 1865, que pendant les années précédentes. Aussi a-t-on pu faire une large part aux Musées des départements, tout en réservant, pour les galeries du Louvre, de Versailles et du Luxembourg, les œuvres qui doivent prendre place dans ces grandes collections. Les édifices religieux ont également participé, dans une

forte proportion, aux distributions du gouvernement, ainsi qu'un certain nombre de sous-préfectures et de mairies qui ont été dotées des portraits de Leurs Majestés.

Peinture.

Parmi les commandes et acquisitions faites en 1865, il faut citer plusieurs tableaux représentant des faits d'armes des expéditions du Japon, de Cochinchine, du Mexique, et divers portraits de personnages historiques. Ces peintures sont destinées au musée de Versailles.

Pendant le même exercice ont été achevés: un grand tableau, commandé antérieurement, pour perpétuer le souvenir de l'installation des grands corps de l'État, le 29 mars 1852; une autre toile représentant la réception par l'Empereur des ambassadeurs siamois au palais de Fontainebleau, et des peintures destinées à la décoration de la Bibliothèque du Louvre et de l'École impériale des Beaux-Arts. L'administration a fait, en outre, exécuter pour cette École de nouvelles reproductions d'œuvres de maîtres célèbres.

Sculpture.

Au nombre des commandes et acquisitions de sculptures les plus importantes, faites en 1865, figurent: une statue de Portalis, pour le conseil d'État; deux autres statues, qui compléteront la décoration de la fontaine dite *de Médicis*, au Luxembourg; plusieurs figures en pierre ou en marbre pour les cours du Louvre; des bustes de personnages historiques pour le musée de Versailles, parmi lesquels il faut citer ceux de sir Richard Cobden et de M. Billault. D'autres bustes d'auteurs ou de compositeurs célèbres ont été donnés à l'Opéra, au Théâtre-Français, au Conservatoire et à diverses bibliothèques publiques. En outre, plusieurs sculptures, entre autres le monument de Vercingétorix, sur le Mont-Auxois; le groupe du Baptême de Clovis, pour le péristyle de l'église de Sainte-Geneviève, et les statues de la Tragédie et de la Comédie, destinées au nouveau vestibule du Théâtre-Français, ont été achevées et mises en place.

L'administration a commandé deux médailles en l'honneur du maréchal Pélissier et de M. Billault, et elle est venue en aide, par des subventions, à l'exécution des monuments de Richard-Lenoir, à Villers-Bocage (Calvados), Bernard Palissy, à Saintes, et Dupuytren, à Pierre-Buffière. Une partie notable de ses ressources a été consacrée à encourager la gravure sur pierre fine et la gravure au burin, genres de travaux qui courraient le risque d'être abandonnés par ceux qui les pratiquent, s'ils n'obtenaient pas l'appui du gouvernement.

Les établissements des beaux-arts entretenus ou subventionnés ont prouvé, par les succès de leurs élèves, les qualités qui distinguent leur enseignement. Ces établissements, ainsi que les écoles départementales et communales, ont reçu de nouveaux dons et modèles, et l'administration a pu accroître, au moyen de moulages exécutés à l'étranger, les collections de plâtres d'après l'antique qu'elle continue à envoyer aux départements.

Enfin une galerie destinée à l'exposition des œuvres des artistes vivants a été installée à la présidence du Corps législatif, ainsi que cela existe déjà pour le Sénat, qui a dans son palais la galerie du Luxembourg. Les artistes tiendront à honneur de voir leurs œuvres placées sous les yeux des députés du pays, et cette me-

sure, en donnant un nouvel élément à leur émulation, promet au public, qui sera admis dans cette galerie pendant une partie de l'année, de nouveaux moyens d'études et de nobles distractions.

Monuments historiques.

Les sacrifices que la France s'impose pour la restauration des monuments historiques continuent à donner les meilleurs résultats. Les départements et les communes témoignent de plus en plus, par un concours efficace, de l'intérêt qu'ils attachent à la conservation de leurs monuments. En même temps, le mouvement des études archéologiques se manifeste par l'importance toujours croissante des travaux publiés par les Sociétés savantes.

Parmi les grandes entreprises que poursuit activement l'Administration, nous devons mentionner spécialement les travaux de restauration de l'église impériale de Saint-Denis. Ces travaux ont eu pour objet, jusqu'ici, non-seulement la consolidation de ce remarquable édifice, que des mutilations nombreuses avaient mis en danger, mais encore le rétablissement, à la place qu'ils occupaient anciennement, des tombeaux, si intéressants au point de vue de l'histoire et de l'art, que renferme cette antique basilique, spécimen le plus curieux de notre architecture religieuse du XII^e au XVI^e siècle.

Achévé aux deux tiers dans sa reconstruction, le château de Pierrefonds présentera bientôt le tableau le plus fidèle d'un passé plein de précieux enseignements pour les arts, par la restauration complète d'un édifice réunissant les conditions diverses d'une résidence princière et d'une forteresse de premier ordre. Les défenses extérieures sont des plus curieuses au point de vue de l'histoire militaire.

Les travaux exécutés cette année à la Sainte-Chapelle ont mis en lumière la partie basse de ce précieux monument, restée dans l'ombre jusqu'ici, et qui ne présente pas moins d'intérêt que la chapelle supérieure. Cette belle restauration touche à sa fin.

Au château de Blois, la salle des États, dans laquelle revivent les belles décorations, les verrières et les carrelages émaillés dont elle était ornée, est aujourd'hui complètement terminée. Quant au bâtiment de Louis XII, sa consolidation est assurée, et il est l'objet de travaux de sculpture et de décorations sur le point d'être achevés.

La situation est non moins satisfaisante dans les départements où s'exécutent des travaux de restauration; nous signalerons notamment: l'église de Notre-Dame de Laon (Aisne), les remparts d'Avignon (Vaucluse), l'église d'Eu (Seine-Inférieure), la cité et l'église de Saint-Nazaire de Carcassonne (Aude), l'église Saint-Germain de Toulouse (Haute-Garonne), Notre-Dame de Dijon (Côte-d'Or), le temple d'Auguste et de Livie et l'église Saint-Pierre à Vienne (Isère), l'amphithéâtre de Nîmes (Gard), le théâtre antique d'Arles (Bouches-du-Rhône).

Parmi les autres monuments qui ont reçu des allocations proportionnées à l'importance des réparations projetées, nous devons citer: les églises de Saint-Yves de Braisnes, de Chatel-Montagne, de Sisteron, d'Embrun, de la Trinité à Caen, de Saint-Marcel, de Beaume-les-Messieurs, de Saint-Aignan, de Saint-Julien-de-Brioude, de Saint-Benoît-sur-Loire, de la Trinité à Angers, de Toul, d'Ariotte, de Saint-Engrade, de Niederhaslach, de Tann, de Château-Landon, de Champagne, du Dorat, de Saint-Florentin, etc.

Bâtiments civils.

Le service des bâtiments civils a continué les travaux entrepris pendant les exercices précédents.

Ces travaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1^o BUDGET ORDINAIRE.

Archives de l'Empire.

Le bâtiment neuf élevé, sur la rue des Quatre-Fils, à la suite des anciennes constructions, a été approprié au service, et l'administration des Archives sera en mesure, dès le mois d'avril prochain, de classer les précieux documents historiques que les sections ont préparés pour occuper ces nouvelles salles.

Château de Saint-Germain.

La restauration de cet édifice se poursuit avec l'activité que permet l'importance du crédit annuel qu'on peut lui consacrer. Le corps de bâtiment sur le jardin public est refait dans la moitié de son étendue, tant extérieurement qu'intérieurement, et sera prochainement disposé pour recevoir les collections du Musée gallo-romain.

École des Beaux-Arts.

Des aménagements réclamés par les besoins de l'enseignement et le service des collections ont été effectués.

Conservatoire de musique.

La salle du Conservatoire servant aux représentations théâtrales et aux concerts était dans un état de vétusté déplorable. Elle a été restaurée avec un soin qui a mérité l'approbation du public.

Église des Invalides.

La réfection de la couverture du dôme des Invalides se poursuit avec succès, tout en tenant compte des difficultés qui sont inhérentes à ce travail et qui demandent d'extrêmes précautions.

Ministère de la justice.

La restauration des bâtiments de la rue Neuve-du-Luxembourg est terminée; la même opération sera entreprise, en 1866, pour les bâtiments situés sur la place Vendôme, dont les toitures sont en mauvais état.

Bibliothèque de l'Arsenal.

Une partie des anciens bâtiments a été restaurée et appropriée au service des collections et du public.

Palais du quai d'Orsay.

Il a été pourvu à l'exécution de divers aménagements intérieurs que réclamaient les besoins du service du Conseil d'État, et qui avaient principalement pour objet l'installation des comités de la guerre et des finances.

Institution des Sourds-Muets de Paris.

Une aile de bâtiment, destinée à recevoir une partie des salles

d'étude et des ateliers, a été construite; cette adjonction sera une amélioration notable dans les conditions hygiéniques de l'établissement.

Institution des Sourdes-Muettes de Bordeaux.

Les constructions de cet établissement se composeront d'un corps de logis central et de deux ailes latérales. Déjà le bâtiment central, ainsi que l'aile sud, sont terminés, et les services y sont installés. Il ne reste plus à construire que l'aile nord, sur l'emplacement des anciens bâtiments dont la démolition se poursuit.

École vétérinaire de Lyon.

Diverses réparations ont été effectuées dans les salles d'étude, les amphithéâtres et les écuries.

Colonne de la Grande Armée à Boulogne-sur-Mer.

Une grande avenue, conduisant de la route impériale à la colonne, a été établie en remplacement du chemin peu convenable qui existait auparavant.

Dépôts d'étalons.

Les bâtiments de plusieurs dépôts d'étalons ont été réparés et améliorés, notamment au Pin, à Pompadour, à Lamballe, Montier-en-Der, Rosières, Saintes, Pau, Strasbourg.

2° BUDGET EXTRAORDINAIRE.

Palais du Louvre.

Les nouvelles galeries destinées aux collections de peinture et de sculpture ont été terminées dans le courant de l'exercice 1865, et l'administration a pu placer dans les meilleures conditions de jour de la lumière des richesses artistiques que renferment les Musées. Les grands escaliers qui donneront directement accès dans ces galeries, auxquelles on n'arrive aujourd'hui que par les anciennes salles, seront entrepris en 1866.

Palais des Tuileries.

Les constructions du palais des Tuileries ont marché rapidement. La première partie, située entre le pavillon de Flore et la grille du Carrousel, terminée comme gros œuvre à la fin de 1864, a été ravalée extérieurement, et les travaux intérieurs ont été entrepris. La seconde partie, comprise entre la grille et le pavillon Lesdiguières, a présenté de grandes difficultés pour les fondations; mais, à la fin de 1865, les constructions ont pu arriver à la hauteur du premier étage pour les guichets, et au niveau du sol pour le surplus des fondations. Les guichets sont construits dans des conditions qui assurent la circulation facile des piétons et des voitures.

*Ministère de l'agriculture, du commerce
et des travaux publics.*

Les travaux d'agrandissement de ce ministère sont terminés; certains aménagements intérieurs restent seuls à exécuter, et il est probable que les services administratifs de l'agriculture et du commerce, auxquels sont destinés les nouveaux bâtiments, en prendront possession au mois d'avril 1866.

École des mines.

Les nouvelles constructions de l'École des mines ont été complètement achevées, et les services y sont installés aujourd'hui.

Bibliothèque impériale.

Les travaux de la Bibliothèque ont reçu une vive impulsion, notamment en ce qui concerne la grande salle de lecture et les vastes dépôts qui l'entourent. Le nouveau bâtiment sur la rue Richelieu a été approprié au service du département des médailles, qui a abandonné l'emplacement qu'il occupait près de l'arcade Colbert. Un local particulier est disposé pour recevoir la belle collection due à la libéralité de M. le duc de Luynes.

Manufacture de Sèvres.

La reconstruction des bâtiments destinés à recevoir les ateliers s'est poursuivie avec activité, et l'administration a pris possession des immeubles qui ont été acquis sur la rue de Sèvres pour isoler et compléter l'établissement.

Cour de Cassation.

Les travaux relatifs à la grand'chambre, à la chambre des requêtes et au grand escalier, ont suivi une marche régulière. Ces bâtiments sont couverts et leur ravalement est très-avancé.

Conservatoire des arts et métiers.

Le nouveau bâtiment des laboratoires, situé à droite de l'entrée sur la rue Saint-Martin, a été continué; il sera mis en service dans le courant de 1866. Le bâtiment à gauche de ladite entrée a été commencé.

Nouvel Opéra.

Les murs extérieurs ont atteint leur développement et sont prêts à recevoir la couverture; toutes les dispositions sont prises pour commencer ce travail sur les bâtiments comprenant l'administration, la scène et ses accessoires. A l'intérieur de l'édifice, les murs de distribution et les cages d'escalier sont en partie construits; les planchers en fer de plusieurs étages de la salle sont posés. En définitive, la construction du nouvel Opéra est poussée avec toute l'activité désirable, sans sortir de la limite des allocations budgétaires.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Installation du matériel des lycées.

D'importantes améliorations ont été affectuées dans cette partie du service. Les travaux d'agrandissement du lycée du Prince-Impérial ont permis de recevoir 643 élèves internes, à la rentrée des classes; au lycée Bonaparte, on a pu, sans diminuer l'espace déjà trop restreint des cours, et au moyen de l'exhaussement des bâtiments actuels, organiser un demi-pensionnat, qui répond aux vœux des familles.

L'installation matérielle du lycée Saint-Louis, qui doit beaucoup aux travaux récemment effectués par la ville de Paris, ne laissera bientôt plus rien à désirer.

La construction des lycées d'Albi, de Montauban, de Toulon, de Lons-le-Saulnier, de Mont-de-Marsan, marche rapidement.

D'importants travaux de restauration et d'aménagement s'exé-

cutent dans les bâtiments des lycées de Bourges, de Limoges, Orléans, Moulins, Roanne, Tours, Nantes, Angers, Poitiers, etc.

La reconstruction partielle du lycée Louis-le-Grand, qu'il n'est pas possible, légalement, d'imposer à la ville de Paris, nécessite le concours de l'État. C'est une de ces nécessités de premier ordre qui justifient l'inscription d'un crédit au budget extraordinaire.

École française d'Athènes.

L'académie des inscriptions et belles-lettres a rendu compte, cette année, des travaux suivants, qui avaient été transmis au ministère de l'instruction publique par M. le directeur de l'École :

L'Ile de Délos, par Perrier;

L'Art et le Génie thébains, par M. Decharme;

Relations de Venise avec l'Empire d'Orient, par M. Armingaud;

La Peinture de genre dans l'antiquité, par M. Gedhart;

La Sculpture primitive en Égypte, par le même;

Le Portrait en sculpture dans l'antiquité, par le même.

Sociétés savantes.

Pendant la session de 1864-1865, les sections d'histoire et d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes ont eu à examiner un très-grand nombre de documents adressés au ministre, soit par les compagnies savantes des départements, soit par les correspondants du ministère, soit enfin par des personnes étrangères au Comité. Il a été rendu compte de ces documents dans cent cinquante rapports, dont les plus notables ont été imprimés dans la *Revue des Sociétés savantes*. La collection des procès-verbaux du Comité forme aujourd'hui trente-six volumes in-8°.

Outre les rapports dont il vient d'être fait mention, le Comité a continué de surveiller la publication de la *Collection des Documents inédits*, qui s'est accrue, cette année, de 5 volumes et de 2 livraisons grand in-folio. Les dictionnaires topographiques de l'Hérault et de la Nièvre, le répertoire archéologique du Tarn, le troisième volume des Négociations avec la Toscane, le troisième volume des Oeuvres de Lavoisier, la huitième livraison de la Monographie de la cathédrale de Chartres, la trente-quatrième livraison de la Statistique monumentale de Paris, le premier volume des Oeuvres de Fresnel, et le sixième et dernier volume des Lettres de Richelieu, sont presque entièrement terminés. Six volumes sont sous presse.

Neuf nouvelles Sociétés savantes ont reçu l'autorisation ministérielle; trois Sociétés ont été reconnues, par décret, comme établissements d'utilité publique.

Commission de la topographie des Gaules.

La Commission est entrée, cette année, dans la période des publications définitives. La première feuille de la carte de la Gaule indépendante pourra être livrée au public d'ici à trois mois, et trois autres feuilles suivront sans interruption. Cette carte sera accompagnée, dans les mêmes limites de temps, de la publication, par livraisons, du Dictionnaire géographique et archéologique (ère celtique). L'enquête sur l'époque gallo-romaine reste ouverte. Le répertoire déjà rassemblé s'est accru, en 1865, de plus de 1,500 fiches; beaucoup d'autres additions sont annoncées. Il a été pris copie de cinq cents nouvelles inscriptions dans la Narbonnaise seulement; plusieurs d'entre elles devront être publiées en fac-

simile. La Commission a également relevé les sculptures signalées sur plusieurs monuments dits *celtiques*. Une réduction exacte de ces curieux vestiges sera reproduite dans l'ouvrage édité par la Commission. Les fouilles entreprises sur divers points ont donné d'importants résultats. On peut citer notamment les localités de Saint-Étienne-au-Temple (Marne), Melun, Créancey (Côte-d'Or). Les objets recueillis à Saint-Étienne et à Créancey ont été déposés au musée de Saint-Germain. La Société archéologique de Melun a retenu pour son musée les résultats de ses recherches.

Bibliothèques publiques.

La Bibliothèque impériale s'accroît chaque année, non-seulement par les acquisitions résultant des fonds de son budget et par les provenances du dépôt légal, mais aussi par les dons des particuliers, qui sont devenus plus nombreux depuis quelque temps. C'est ainsi que, cette année encore, une donation importante, due à la libéralité de la famille de M. le vicomte de Janzé, a enrichi cet établissement d'une précieuse collection de bronzes antiques et de terres cuites. Grâce au redoublement d'activité apporté dans les travaux de reconstruction de la Bibliothèque, le cabinet des médailles, pierres gravées et antiques, installé dans un nouveau local, considérablement agrandi et augmenté d'une salle exclusivement réservée à l'incomparable collection d'objets d'art formée et si généreusement offerte par M. le duc de Luynes, est aujourd'hui livré, avec de sensibles améliorations, aux hommes d'étude et aux visiteurs.

Missions scientifiques et littéraires.

Les deux savants académiciens qui avaient été chargés, en 1863 et 1864, d'explorer la Palestine et l'Égypte, ont livré cette année au public, dans deux importantes publications, les résultats de leurs travaux.

De nouvelles missions ont été effectuées ou s'effectuent actuellement en Orient. D'heureuses investigations faites par un helléniste distingué dans les bibliothèques de Constantinople et des monastères du mont Athos ont amené la découverte de manuscrits inconnus propres à enrichir, par les rectifications et les faits ignorés qu'on y trouve, l'histoire de la littérature ancienne et de la mythologie. Des fouilles habilement dirigées par le même savant sur quelques points de la Turquie d'Europe, à Larisse, à Salonique et dans l'île de Thasos, ont mis au jour des monuments antiques précieux pour l'histoire de l'art, et dont plusieurs ont été rapportés en France et sont venus ajouter aux richesses de nos musées.

Une exploration accomplie dans la Moldo-Valachie a fait découvrir l'emplacement d'un nouveau camp romain connu sous le nom de *Troesmis*, et parmi les ruines de cette forteresse des documents épigraphiques du plus haut intérêt.

Une mission dans le nord de la Syrie, dans la région des monts Ansariès et de la vallée de l'Oronte, a produit des notions nouvelles pour la topographie de ces pays.

D'autres explorations confiées à des voyageurs expérimentés s'exécutent en ce moment dans d'autres parties de l'Orient, dans le Liban et l'Anti-Liban, dans les parties les moins connues de la Perse orientale, dans le Hérat et l'Afghanistan, et promettent des résultats profitables pour l'archéologie et la géographie.

L'expédition scientifique du Mexique, entreprise en 1864 par ordre de l'Empereur, a déjà produit d'heureux résultats. Les recherches des voyageurs partis l'année dernière sont en pleine activité. Ils se livrent avec ardeur, chacun sa spécialité et conformément aux instructions qu'ils ont reçues de la Commission centrale instituée à Paris, aux travaux dont ils ont été chargés. Des collections scientifiques de zoologie, de géologie, de minéralogie et de botanique, formées par leurs soins, sont arrivées en France. Les estampages, dessins et photographies d'un grand nombre de monuments curieux ou de débris d'antiquités mexicaines ont été également envoyés. Ces collections et beaucoup d'autres de même nature, qui suivront de près les premières, prendront place dans nos musées et dans nos établissements scientifiques, et deviendront une source nouvelle d'études et d'observations pour les sciences naturelles et pour l'archéologie. La Commission centrale dirige et suit avec un zèle attentif et éclairé les efforts et les travaux de nos voyageurs, examine avec soin leurs communications et y recueille les matériaux de la grande publication qui sera préparée ultérieurement. Elle continue, en attendant, à publier, dans le recueil de ses *Archives*, dont un volume et demi a déjà paru, les principaux résultats de l'exploration et de ses propres travaux.

REVUE DE QUINZAINE.

Jeudi, 22 mars, à l'École des Beaux-Arts, M. Taine a terminé son cours de cette année. Le Guide lui a fourni le sujet d'une brillante leçon. Le professeur a annoncé que, l'année prochaine, il poursuivrait par l'étude de l'école vénitienne l'histoire de la peinture en Italie.

— M. Ch. Weiss, bibliothécaire de la ville de Besançon, qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-sept ans, a légué une somme de 30,000 fr. destinée à l'érection de la statue d'un Franco-Comtois célèbre, le cardinal de Granvelle, ministre de Charles-Quint. C'est M. Petit, sculpteur de Besançon, qui est chargé de l'exécution du monument.

— En poursuivant le déblayement des constructions souterraines placées au centre de l'amphithéâtre romain à Nîmes, on vient de découvrir une seconde inscription portant comme la première et en caractères identiques :

T. CRISPIVS
REBVRVVS
FECIT.

Cette pierre gravée, symétriquement placée par rapport à l'autre, est encadrée dans un mur de même appareil et à la même hauteur. La répétition de cette inscription curieuse ne peut qu'ajouter à l'intérêt de ces fouilles qui, poursuivies avec activité, seront terminées dans une quinzaine de jours.

Mais une découverte également importante est celle des nombreux fragments des dalles de revêtement de la seconde précincton, sur lesquels on retrouve des parties d'inscriptions désignant des places de spectateurs. A l'aide de ces précieux débris, il sera

possible de rétablir exactement une partie de ce revêtement et de restaurer cette portion de l'amphithéâtre romain de Nîmes, dont la décoration était jusqu'à ce jour complètement inconnue aux architectes et aux archéologues.

— Il est entré dans Paris, en fonte et fers spéciaux, pendant le mois de décembre dernier : 2.561.684 kil. de fers et 2.041.412 kil. de fontes, soit une augmentation, sur les entrées constatées dans le mois correspondant de 1864, de 869.800 kil. pour le fer et de 368.000 kil. pour la fonte.

Ces produits spéciaux sont ceux destinés à entrer dans les constructions en remplacement du bois ou de la pierre, tels que poutrelles, fers à planchers, colonnes, etc., et soumis pour cette raison à un droit d'octroi, décime compris, de 3 fr. 60 sur le fer et 2 fr. 40 sur la fonte.

Les quantités totales introduites pendant l'année qui vient de s'écouler sont :

Fers.	25.627.067 kil.
Fontes.	16.505.448

Le tableau suivant donne la comparaison des introductions, dans Paris, des fers et fontes spéciaux pendant la dernière période quinquennale :

1861.	25.086.500 kil.	15.755.200 kil.
1862.	25.334.500	16.325.600
1863.	30.069.700	19.422.600
1864.	26.204.100	16.688.300
1865.	25.627.000	16.505.400

BULLETIN COMMERCIAL. — MÉTAUX. — Paris, 10 avril 1866.
— CUIVRE anglais Tough Cake et Tile, 230 fr.; best selected, 237,50; du Chili affiné, 230; laminé rouge, 265 fr.; laminé jaune, 230 fr.; vieux cuivre rouge, 200 fr.; jaune, 130 fr. — ÉTAÏN Banca Batavia, en lingots, 230 fr.; des détroits, 237,50; anglais, 230. — PLOMB brut de France, 52 fr.; d'Espagne, 53 fr.; d'Allemagne, 52 fr.; laminé et en tuyaux de 20 millim. de diamètre et au-dessus, 61 fr.; vieux plomb, 51 fr. — ZINC brut de Silésie, 66 fr.; laminé de la Vieille-Montagne, 80 fr.; vieux zinc, 35 fr.

Saint-Dizier, 8 avril. — Fonte au bois pour affinage, 112 à 112,50; fers martelés, 155 à 160 fr.; fil de fer, quinquacillier, en petites boîtes, 280 fr.; en paquets de 25 kil., 270 à 275 fr.

MATIÈRES DIVERSES. — Huile de lin du Nord, les 100 kil., 115 fr.; d'œillette, rousse, 125 fr.; de lin des Indes, 113 fr. (dans Paris, l'octroi en sus, 28 fr.). — Essence de térébenthine, 118 fr. (hors Paris, octroi, 12 fr.); de pétrole, 95 fr. (hors Paris, octroi, 15 fr.). — Blanc de zinc, en poudre, 70 fr.; broyé, 90 fr. — Vernis gras surfin, pour extérieur, 5 fr.; anglais, 8 fr.; blanc, à l'esprit-de-vin, 4 fr.; gras, pour décor, n° 1, 3 fr. 50; n° 2, 3 fr.; n° 3, 2 fr. 50; copal surfin, pour intérieur, 3 fr.

L'éditeur responsable : A. MOREL.